



## Non paiement des salaires et CP

Par **rico17**, le **18/11/2015** à **15:47**

Madame, Monsieur, bonjour et merci de prendre quelques instant pour me lire....!rnvoici mon histoire: j'ai été licencié économique le 17 mars 2014 après 9 mois 1/2 de bon est loyaux services, à la date de mon dernier jour de préavis je vais vers mon employeur afin qu'il me donne tous les papiers nécessaires pour ma fin de contrat solde de tout compte ect...celui ci me dit que le comptable(il a bon dos) ne lui a pas encore envoyé...!!et là dessus il m'annonce qu'il ne pouvait pas me régler ce qu'il me devait( 1 mois 1/2 de salaire car le mois d'avant il avait déjà pas pu me donner mon salaire en totalité et me disait qu'il me donnerai tout à la fin de mon préavis et bien sur les CP).j'ai donc saisie les prud'hommes en référé ou il s'est présenté seul et ou il a été condamné par notification d'ordonnance à me verser les sommes dû plus les dommages et intérêts et l'art 700et bien sur les papiers nécessaires à ma fin de contrat. un mois après n'ayant toujours rien reçu je retourne aux prud'hommes pour savoir ou en été l'affaire, ne m'ayant rien réglé les prud'hommes me disent d'assigner un huissier pour faire exécuter l'ordonnance (chose que j'ai fait aussitôt)l'huissier m'a gentiment ponctionné 300€(alors que je suis sans emploi et pour cause) me disant qu'il seront rajoutés à ce que mon ex employeur me doit et qu'il y avait aucun problème sur ce genre d'affaire qu'ils allaient me récupérer mon dû...!!!cela fait maintenant plus de 8 mois et rien ne se passe!!! je suis retourné voir l huissier qui me dit que mon ex employeur n'est pas solvable qu'ils ont fait une saisie sur compte bancaire mais qu'ils n' ont récupéré que 1500€ et que je ne suis pas le seul créancier qu'il y a l'URSSAF et qu'ils sont prioritaire sur les salariés, moralité j'ai mis 300€ a la poubelle...!!de ce fait je demande à l huissier de le mettre en dépôt de bilan afin que je puisse au moins faire une demande d'AGS et ce dernier me réponds que cela ne se fait pas comme ça qu'il faut attendre....!! attendre quoi?? pour le cout que l huissier vienne frapper à ma porte parce que je ne peut plus payer mon loyer...??j'ai deux enfants à charge j'ai 51ans et pour retrouver du travail à cet Age là c'est pas simple!!rnque dois je faire??? quel solution pour que ce salopard me paie mon dû?? SVP aidez moi!!! merci d'avance!!!rnje précise que ce salopard à organisé son insolvabilité l'entreprise est en SAS (il en est le président)le bâtiment est à sa

compagne (à qui il paie un loyer qu'elle doit surement lui reverser en espèce)et la cerise sur le gâteau il a pris un auto entrepreneur pour me remplacer comme ça officiellement il n'a pas rembauché quelqu'un a ma place!!! voilà je sais je vous ai fait un roman mais je pense qu'il faut donner toutes les explications afin d'avoir de bon conseils en tout cas merci d'avance pour votre aide cordialement

Par **thomas**, le **19/11/2015** à **15:46**

Bonjour,rnrnAu vu de ce que vous me dites il va falloir attaquer votre employeur devant le conseil de prud'hommes (<http://www.dicotravail.com/conseil-des-prudhommes/>).rnrnEn effet le Conseil de Prud'homme est seul capable de trancher les litiges en droit du travail entre salarié et employeur.rnrnCordialement.

Par **rico17**, le **19/11/2015** à **15:59**

merci de votre réponse...mais les prud'hommes c'est déjà fait et j'ai gagné en référé....assigné un huissier et malgré tout ça mon ex patron ne veux toujours pas me payer ce qu il me doit!!